Note: Renseignements personnels (articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès).

## Gélinas, Michel

**De:** art. 53-54

**Envoyé:** 19 octobre 2022 13:43 **À:** Consultation Fonderie Horne

**Objet:** Mémoire

## **Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Nous avons été informés des effets néfastes des émanations de la fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Nous sommes plus à risque de développer des cancers, nos enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Aucun doute dans nos esprits : les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont la cause principale.

Pire, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées.

J'aime ma ville et je voudrais pouvoir y vivre sans danger. Je souhaite sentir que ma santé et celle des miens n'y sont pas menacées. La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda.

Ce sont les raisons pour lesquelles je soumets, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m3 d'arsenic dans l'air d'ici un an.
  Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à p roximité de la fonderie.
  - Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m3 par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
  - La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de RouynNoranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
  - Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.

- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore. Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore.

Cela ne protègera pas ma santé et celle des miens. Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

art. 53-54